



ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

FICHE RÉGIONALE • OCCITANIE • ÉDITION 2021

DÉFINITIONS

L'**entreprise agroalimentaire** considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la Naf rév. 2 (2008) concerne les « industries agroalimentaires » (comprenant la « fabrication de boissons »). L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus (sauf indication contraire). Dans les données régionales présentées dans ce document, l'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro Siren de 9 chiffres, attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee, correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80% des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales).

L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret de 14 chiffres.

Un **poste de travail (ou poste)** correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste. Dans la source Flores, sont comptabilisés tous les postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement, hors intérimaires.

CHIFFRES CLÉS • LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES EN OCCITANIE EN 2018



8 468

millions d'euros de chiffre d'affaires dont **1 652** millions d'euros réalisés à l'export



28 976

postes salariés fin 2018⁽²⁾



1 499

établissements employeurs⁽²⁾



2 188

entreprises



5%

du chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires en France



9,7%

du chiffre d'affaires manufacturier régional



15,1%

de l'emploi manufacturier régional⁽²⁾

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial⁽¹⁾ : **1 188,8** millions d'euros de chiffre d'affaires, **15 438** postes salariés fin 2018 et **3 545** établissements employeurs ;
- le commerce de gros agroalimentaire : **14 795,5** millions d'euros de chiffre d'affaires, **22 298** postes salariés fin 2018 et **2 361** établissements employeurs.

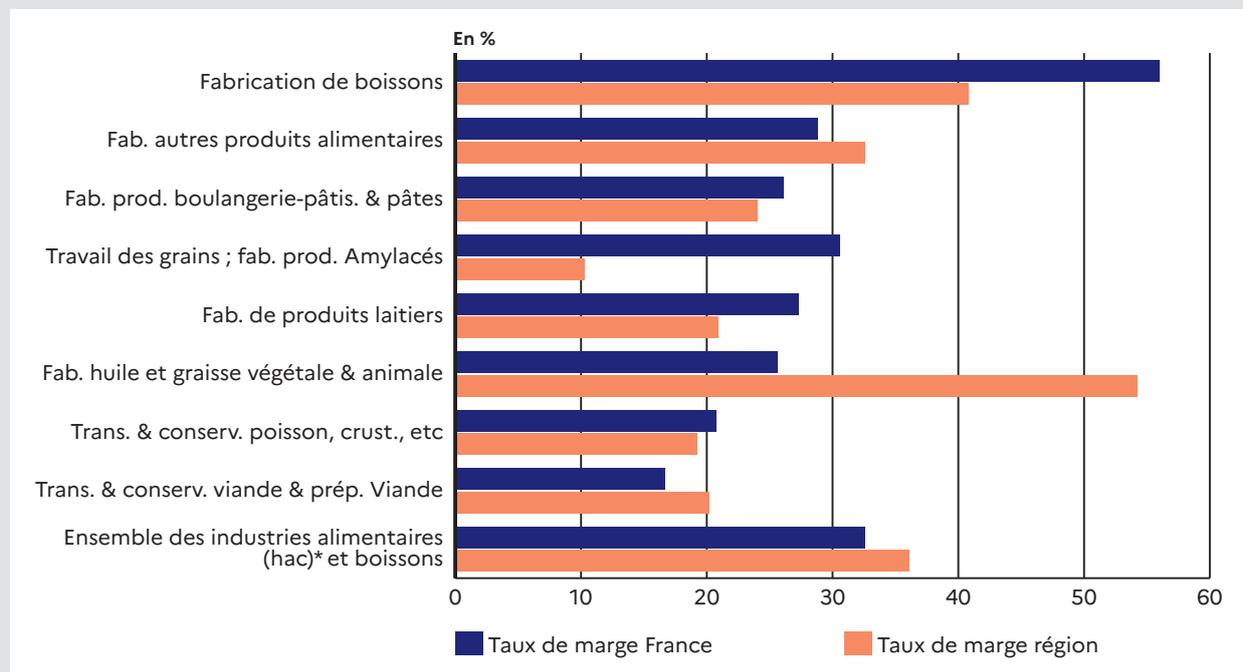
(1) L'artisanat commercial correspond aux activités des secteurs de la charcuterie et de la boulangerie-pâtisserie.

(2) L'emploi et le nombre d'établissements sont mesurés à partir de la source Flores 2018. Cette source couvre les établissements employeurs, c'est-à-dire les établissements ayant eu au moins un salarié pendant l'année N ou N-1.

DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

TAUX DE MARGE PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP



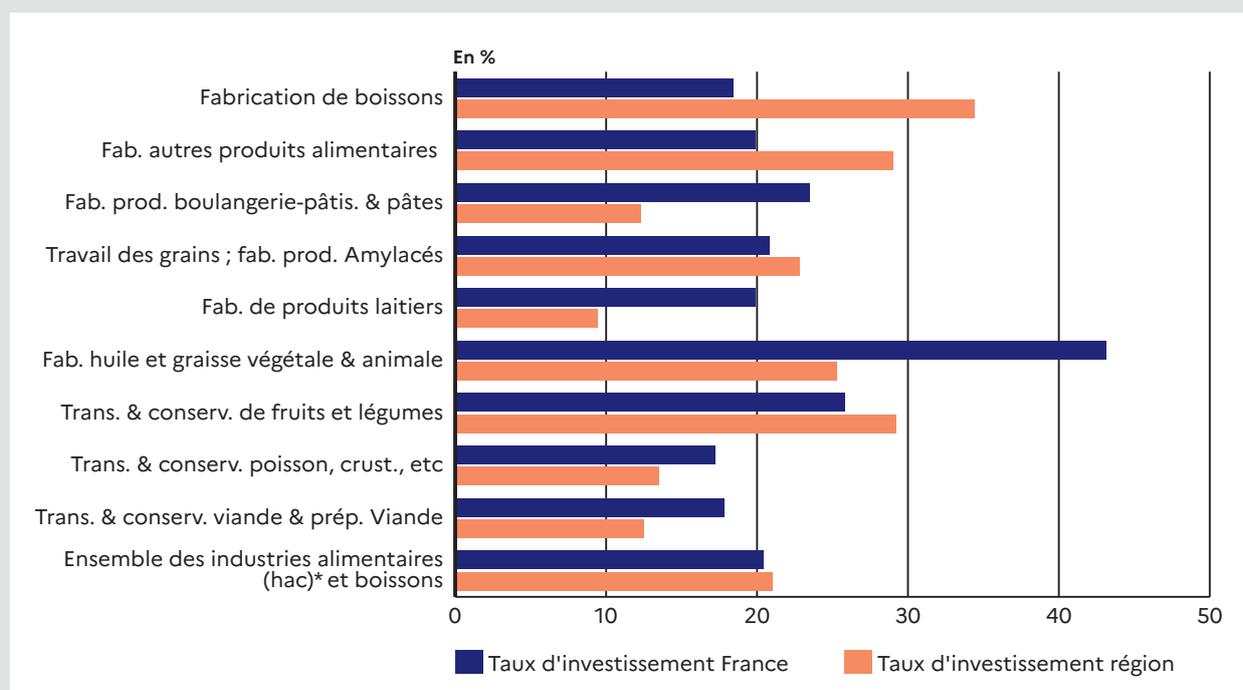
Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Occitanie

Note : les secteurs 103 (Trans. & conserv. de fruits et légumes) et 109 (Fab. d'aliments pour animaux) n'apparaissent pas car ils sont soumis au secret statistique

*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP



Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Occitanie

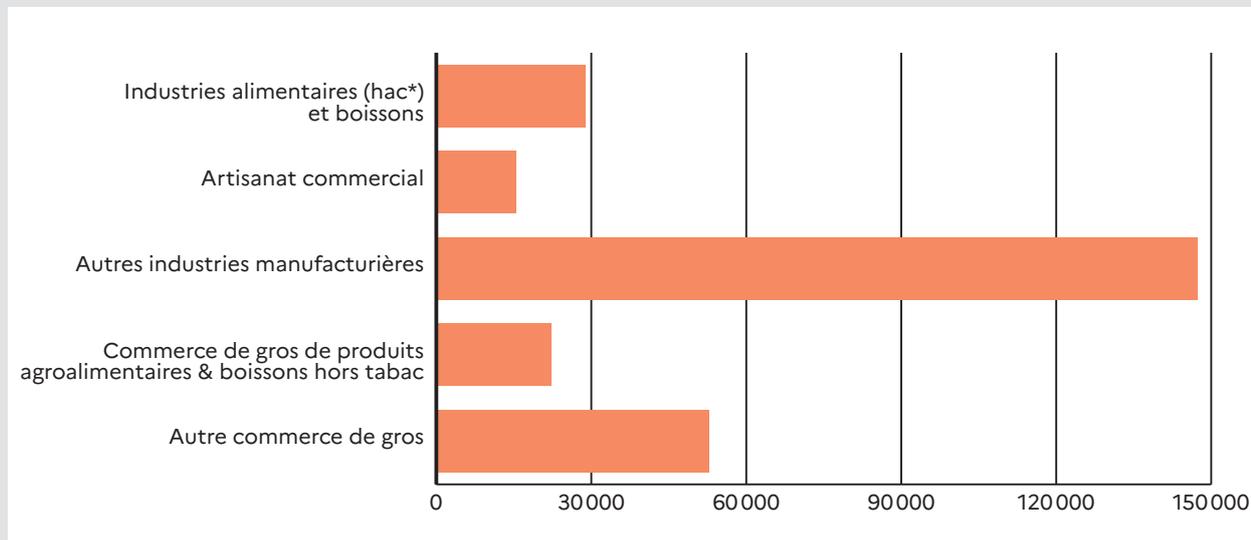
Note : le secteur 109 (Fab. d'aliments pour animaux) n'apparaît pas car il est soumis au secret statistique

*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

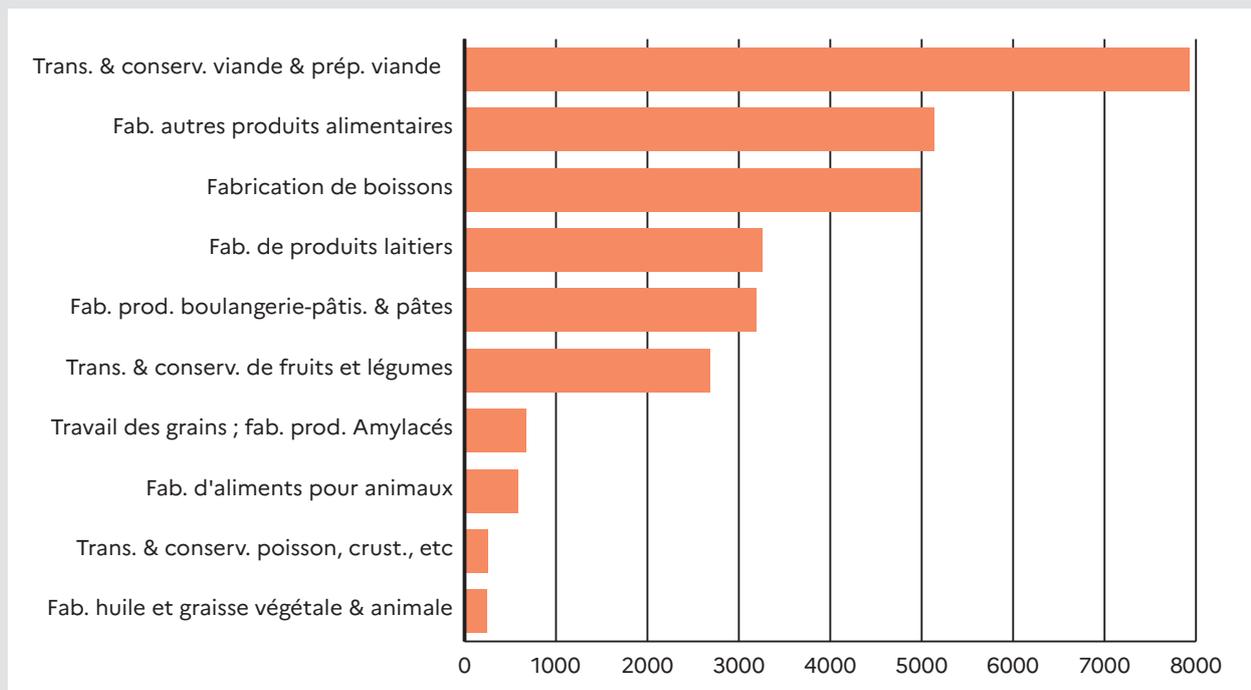


Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Occitanie fin 2018

*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2018

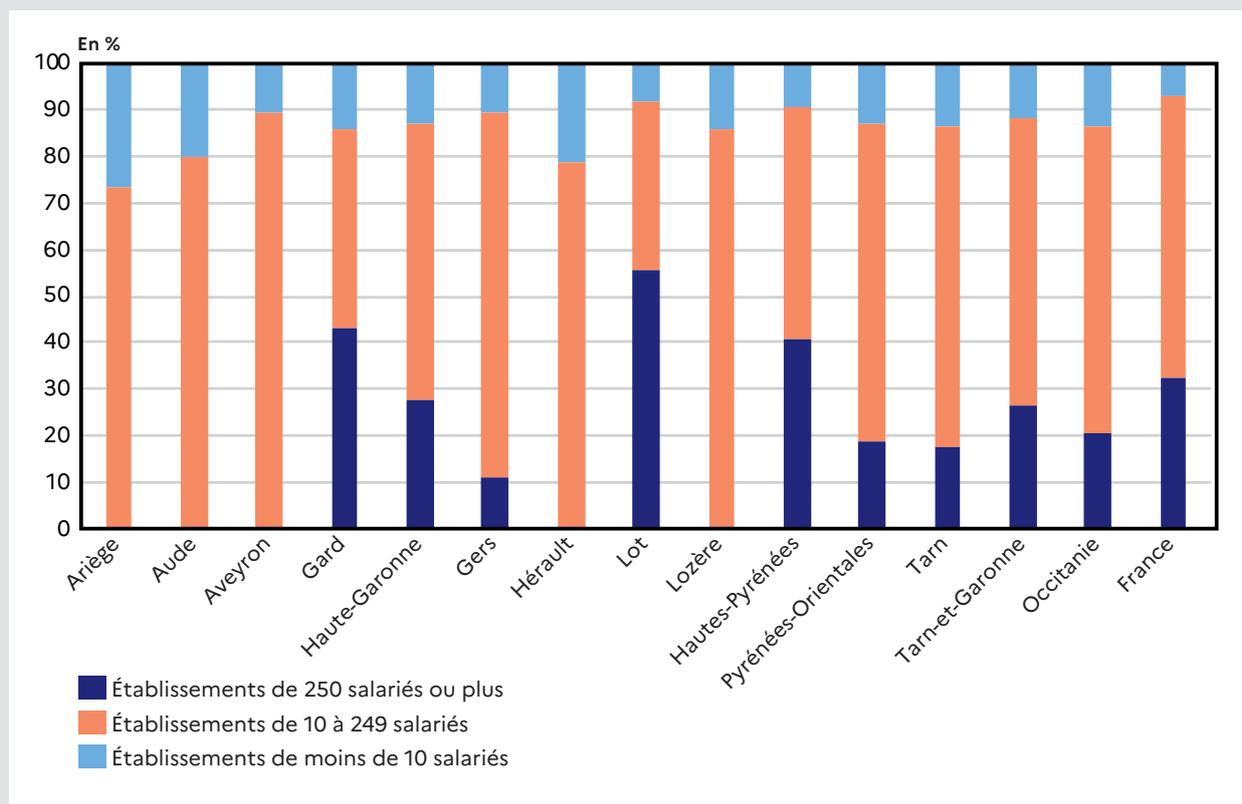
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Occitanie fin 2018

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT ET TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Occitanie et en France fin 2018

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES ET LEURS POSTES SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

Département	Nombre d'établissements employeurs	Nombre de postes fin décembre 2018
Ariège	44	496
Aude	124	1673
Aveyron	169	4112
Gard	196	3512
Haute-Garonne	152	2914
Gers	94	2479
Hérault	226	2613
Lot	86	2844
Lozère	40	691
Hautes-Pyrénées	73	1456
Pyrénées-Orientales	108	2134
Tarn	132	2651
Tarn-et-Garonne	55	1401

Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Occitanie fin 2018

RÉPARTITION DES POSTES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES PAR SECTEUR ET PAR DÉPARTEMENT EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

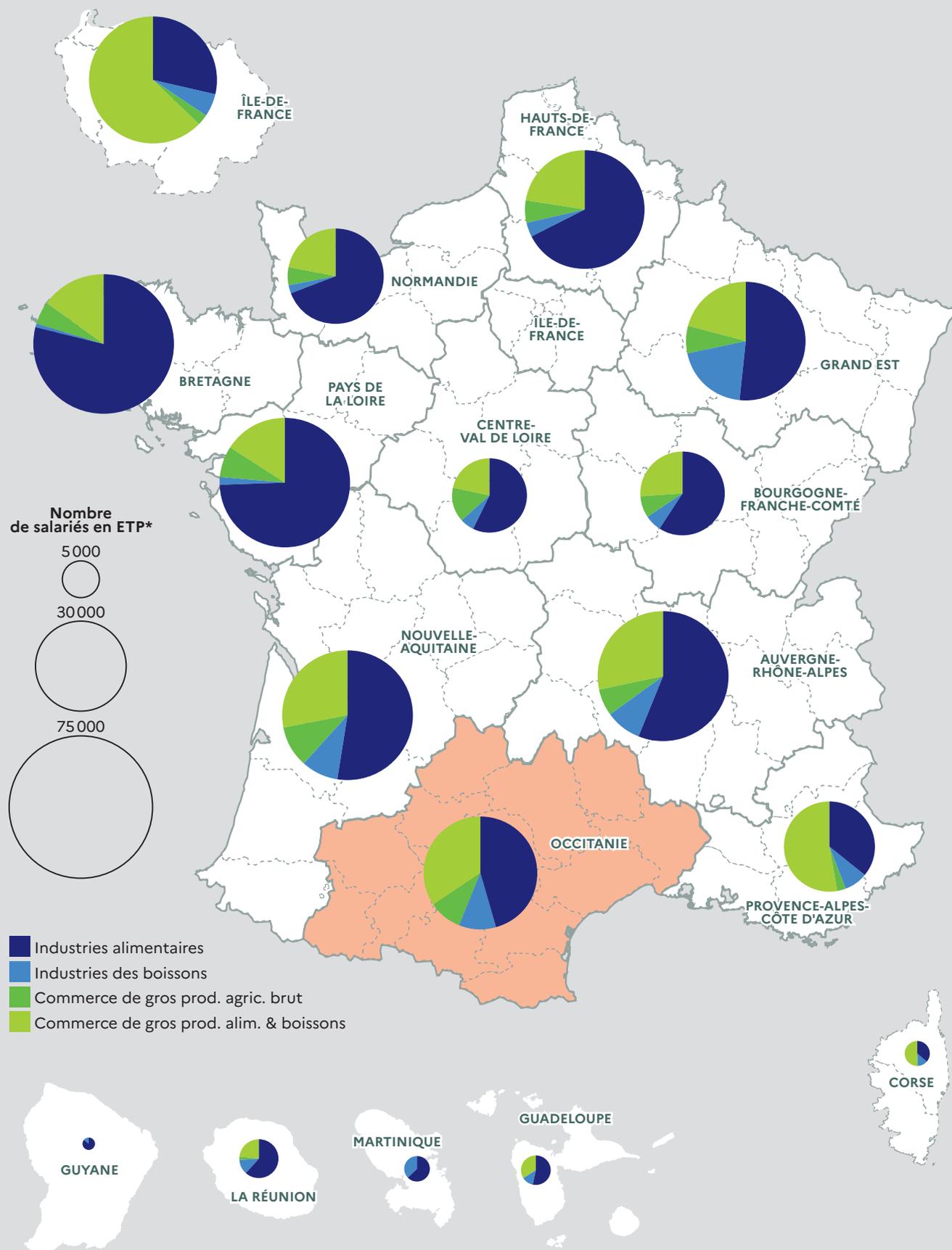
- Trans. & conserv. viande & prép. viande
 - Trans. & conserv. poisson, crust., etc
 - Trans. & conserv. de fruits et légumes
 - Fab. huile et graisse végétale & animale
- Fab. de produits laitiers
 - Travail des grains ; fab. prod. amylacés
 - Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes
 - Fab. autres produits alimentaires
- Fab. d'aliments pour animaux
 - Fabrication de boissons



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Occitanie fin 2018

ÉTABLISSEMENTS DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRES : EMPLOI SALARIÉ ETP EN 2018

Source : Insee, Flores - traitements SSP



Champ : établissements ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial et hors tabac, DOM inclus (hors Mayotte)
 * équivalent temps plein

ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN OCCITANIE

Les entreprises du secteur agroalimentaire maillent les 13 départements d'Occitanie et jouent un rôle majeur pour l'économie locale, notamment en zone rurale. Par sa position dans la chaîne d'approvisionnement en lien étroit avec l'agriculture occitane, le secteur agroalimentaire est un opérateur primordial pour la création et le partage des valeurs économiques, sociétales et environnementales dans les territoires.

En 2020 puis en 2021, les conséquences de la crise de la Covid-19 ont été très hétérogènes pour les entreprises agroalimentaires régionales. Quelques-unes ont vu leur activité renforcée grâce à une augmentation de leurs débouchés, principalement avec la GMS ; d'autres ont réussi à maintenir leur activité et enfin, certaines ont été très impactées avec des pertes de chiffres d'affaires totales ou partielles. Celles qui assurent leur activité principale en lien avec le secteur du tourisme, de la restauration ou les produits festifs ont été les plus touchées (secteur viticole, produits de la filière gras, confiserie, chocolats, etc.). De manière générale, la crise a profondément modifié les modes de distribution, d'approvisionnement et les marchés de certains produits agricoles et agroalimentaires. Des destinations export ou des importations de produits ont été perturbées (par exemple, le soja, nécessaire aux fabricants d'aliments du bétail ou des intrants nécessaires à l'agroalimentaire). Cependant, la crise a mis en évidence la pertinence de filières territorialisées relocalisant leur approvisionnement et créant de la valeur grâce à des outils industriels compétitifs en aval des filières. De plus, les nombreux équipements logistiques de l'Occitanie ont été également un facteur de résilience, notamment ses installations portuaires et plateformes logistiques.

En parallèle de cette crise majeure, l'influenza aviaire est réapparue fin 2020 fragilisant un peu plus la filière « gras » dans les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne. La menace de peste porcine africaine aux frontières de la France, a eu un impact sur les prix de la viande porcine, réduisant les marges des industriels de la charcuterie, secteur emblématique d'Occitanie. Les aléas climatiques de plus en plus fréquents réduisent les récoltes et contribuent à limiter le sourcing local des industries agroalimentaires régionales, notamment en fruits et légumes et en céréales, oléagineux et protéagineux.

Dans la même période, le secteur régional des viandes s'est profondément restructuré suite au démantèlement d'un grand groupe régional et à la reprise des outils industriels par de nouveaux acteurs ou de nouvelles gouvernances.

Globalement, il s'avère que la plupart des filières structurées et innovantes ont développé une plus grande résilience face aux différentes crises. Les entreprises régionales peuvent bénéficier de l'appui du pôle de compétitivité « Agri-Sud-Ouest Innovation » qui vient de renforcer son activité en faveur des entreprises de l'aval des filières. L'Occitanie compte une présence forte d'entreprises très innovantes par exemples dans les domaines de l'agroéquipement, de l'écoemballage et des nouvelles productions alimentaires et nutraceutiques.

LES INITIATIVES RÉGIONALES EN FAVEUR DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES ET DES FILIÈRES

En Occitanie, l'agriculture, l'agroalimentaire et les métiers connexes occupent une place majeure en termes d'emploi régional. Traditionnellement région de productions diversifiées et de terroirs, l'Occitanie souffre d'un manque de valorisation de ses produits.

La création de valeurs dans les filières a constitué le sujet central de la concertation régionale organisée à partir de 2017 par la DRAAF et ses partenaires en déclinaison des Etats généraux de l'alimentation.

Le développement des débouchés vers l'international est considéré comme un enjeu important pour renforcer les filières et améliorer la performance des entreprises. Aussi, en juillet 2018, ont été organisées en Occitanie les premières « Rencontres export dédiées aux entreprises agricoles, viticoles et agroalimentaires ». La DRAAF a également organisé avec ses partenaires des formations des exportateurs à la certification sanitaire, à Cahors en 2019 puis à Carcassonne en 2020. Ces rencontres ouvrent la voie à des réflexions d'opérateurs sur l'adaptation des outils de soutien aux spécificités des entreprises agroalimentaires d'Occitanie. Par exemple, des pistes d'actions collaboratives ont été proposées pour favoriser le « chassez en meute » qui permet de proposer une offre visible, lisible, cohérente et complète de produits agroalimentaires.

Progressivement ces réflexions ont abouti à l'élaboration d'un contrat de filière agroalimentaire. Cet outil a été mis en place par des organisations professionnelles régionales, l'Association régionale des entreprises agroalimentaires (AREA) et La Coopération Agricole d'Occitanie, en lien étroit avec la DRAAF Occitanie et la Région. Ce contrat régional est structuré autour d'une dizaine d'actions qui visent un grand dessein pour 2025 : « Développer en Occitanie une alimentation plaisir, plus saine et plus durable avec des entreprises créatrices de valeur sur l'ensemble du territoire ».

Les actions du contrat de filière agroalimentaire s'articulent autour d'enjeux fondamentaux pour les entreprises d'Occitanie, notamment l'attractivité des métiers de l'agroalimentaire, la structuration de filières équitables et durables et le déploiement de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Par l'intermédiaire du dispositif DINAI, plusieurs actions collectives sont soutenues par la DRAAF Occitanie pour accompagner ce contrat de filière. L'Etat apporte également son expertise, notamment en matière de formation, de connaissance des filières, de statistiques et d'appui à la méthodologie, pour la mise en œuvre du contrat de filière agroalimentaire Occitanie.

LES STRATÉGIES D'ADAPTATION DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES EN OCCITANIE

Le contexte économique et sanitaire a conduit les entreprises à accroître leur compétitivité en améliorant la performance de leur outil industriel et en sécurisant leurs approvisionnements et leurs débouchés. Ainsi se développent dans la région, de nombreux projets de structuration de filières qui se positionnent pour répondre aux nouvelles attentes du consommateur en matière de garanties d'origine, d'équitabilité des relations intra-filière et de processus de production durables.

Ce contexte a conduit de nombreuses entreprises d'Occitanie à candidater aux appels à projets du Plan de relance : volet générique et volet protéines végétales de l'appel à projets Structuration des filières agricoles et agroalimentaires, Fonds Avenir Bio, Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie «secteurs stratégiques», Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires, ou encore Plan de modernisation des abattoirs. Ainsi, les entreprises agroalimentaires d'Occitanie ont déposé plus de 150 projets au Plan de relance, parmi lesquels des lauréats régionaux

qui portent des projets ambitieux et marquent clairement la place de l'entreprise agroalimentaire comme acteur essentiel de son écosystème et de son territoire.

DES ENJEUX DÉTERMINANTS POUR LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES D'OCCITANIE

Dans un environnement marqué par des changements majeurs, le tissu agroalimentaire régional essaie de renforcer sa résilience, de s'adapter à l'évolution de la demande des consommateurs et pénétrer de nouveaux marchés porteurs de valeurs.

Une meilleure approche collaborative entre tous les maillons des filières et avec leur écosystème constitue une force pour développer des innovations de produits, d'usage, de marchés et organisationnelles.

Développer des filières équitables en lien avec des outils industriels compétitifs et la connaissance des marchés agroalimentaires sont des conditions essentielles de durabilité des filières.

Une meilleure valorisation des produits à l'export est également un enjeu majeur. Des projets collaboratifs sont à renforcer pour permettre aux nombreuses PME agroalimentaires de la région de développer et stabiliser de nouveaux courants commerciaux valorisants.

Autre enjeu majeur pour le secteur agroalimentaire régional celui de la capacité à attirer des compétences pour pourvoir les nombreuses offres d'emploi, notamment en zone rurale. Une forte concurrence entre les secteurs industriels existe dans la région. L'introduction de la robotique, le développement de nouvelles technologies et la reconnaissance de la qualité des produits régionaux sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à faire évoluer l'image des métiers de ce secteur industriel.

EN SAVOIR +

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie :

<http://www.draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

Association régionale des entreprises alimentaires Occitanie (AREA) : <https://areaoccitanie.com/fr/>

Fédération régionale des coopératives agricoles : <https://www.lacooperationagricole.coop/fr/occitanie>

La Coopération Agricole Occitanie : <https://www.lacooperationagricole-occitanie.fr/index.php/fr/>

Carif-Oref Occitanie : <https://www.cariforefoccitanie.fr/>

Agri sud-ouest innovation : <https://www.agrisudouest.com/>

Conseil régional d'Occitanie : <https://www.laregion.fr/>

Agence de développement économique de la région Occitanie : <https://www.agence-adocc.com/>

Les signes officiels de qualité en Occitanie : <https://irqualim.fr/>

DRAAF OCCITANIE

Siège de la DRAAF : Cité administrative Bât E - boulevard Armand Duportal - 31074 Toulouse Cedex – Tél. : 05 61 10 61 10

Site de Montpellier : 697 avenue Etienne Meuhl - CA Croix d'Argent - CS 90077 – 34078 Montpellier Cedex 3 –

Tél. : 04 67 10 19 00

<http://www.draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

Fiche réalisée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie

SEPTEMBRE 2021